



Communiqué Pour diffusion immédiate

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le conseil de l'environnement invite les établissements ICI à récupérer davantage.

Rimouski, 2 décembre 2010 – Pour la cinquième année consécutive, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent s'associe avec RECYC-QUÉBEC afin de contribuer à la promotion de la gestion responsable des matières résiduelles dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) de la région.

Dans le cadre de ce partenariat, le conseil s'est engagé à diffuser du matériel et des outils pour promouvoir une gestion responsable des matières résiduelles dans les ICI ainsi que le programme ICI ON RECYCLE!, créé et géré par la société d'État RECYC-OUÉBEC.

Au cours des quatre années précédentes, les actions menées par le conseil ont porté fruit. Lors de la dernière campagne, six établissements ICI se sont vus décerner l'attestation de performance de niveau 3, soit la plus haute reconnaissance du programme. Le conseil est agréablement surpris du défi relevé par les établissements méritants parmi lesquelles figurent quatre pharmacies Uniprix et une Alimentation Coop IGA. Impressions Soleil avait aussi reçu l'attestation en 2008. Le conseil est d'autant plus impressionné puisque tous les nouveaux établissements attestés au niveau 3 ont un taux de mise en valeur qui dépasse 90%.

Les actions de l'année 2010-2011 permettront de continuer la diffusion de l'information et l'amélioration continue des pratiques de gestion des matières résiduelles dans les ICI du Bas-Saint-Laurent. Le conseil tentera de sensibiliser encore plus les ICI à la réduction à la source, première étape d'une saine gestion des matières résiduelles.

Les ICI représentent un secteur où le potentiel de récupération des matières résiduelles est très important. Le taux de récupération du secteur ICI a atteint 53 % en 2008, alors que la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* en vigueur cette année-là visait un objectif de mise en valeur de 80 % pour ce secteur. Rappelons qu'en général au Québec, la récupération dans les ICI s'effectue sur une base volontaire, puisqu'aucune réglementation n'oblige le gestionnaire ou l'établissement à trier ou à récupérer ses matières résiduelles.

Voici la liste des établissements attestés au niveau 3 :

Alimentation Coop, La Pocatière Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, Rimouski Impressions Soleil inc., La Pocatière Uniprix Diane Lepage, Rimouski Uniprix Grenier, Lavoie & Patry, Rimouski Uniprix Marie-Noëlle et Isabelle Minville, Mont-Joli Uniprix Marie-Noëlle et Isabelle Minville, Mont-Joli

- 30 -

Pour plus d'informations : Luce Balthazar, directrice générale 418 721-5711